

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 octobre 2018

1^{ère} Commission

N° CD-2018-4-1-4

Service instructeur

Direction des finances

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Résumé : En 2018, le Département s'est dit PRET à défendre l'Emploi à travers toutes ses compétences, à se mobiliser pour la Jeunesse et à amplifier son action en faveur de l'Attractivité du territoire au sein d'une Alsace innovante et prospère.

En 2019, le Département tient ses engagements en réaffirmant ses priorités, en renforçant ses politiques et en consacrant un montant d'environ 115 M€ d'investissement sur des actions de proximité qui impacteront directement le quotidien des Haut-Rhinois.

Cette progression des moyens financiers résulte d'une volonté politique forte de mettre à profit les économies de gestion réalisées depuis le début de la mandature pour accélérer le Plan de Réussite Educative pour Tous (PRET), intensifier le retour à l'Emploi, promouvoir les solidarités intergénérationnelles et développer les projets d'aménagement stratégiques dont le territoire a tant besoin.

Cette mobilisation forte en faveur de l'attractivité du Haut-Rhin doit se construire aujourd'hui avec tous nos partenaires, avec toutes les forces vives, associations, entreprises, collectivités (...), pour que les enjeux institutionnels, économiques et sociaux puissent, demain, aboutir à créer un projet territorial européen, écologique et solidaire.

En 2019, le moment est en effet venu de concrétiser nos projets en réunissant tous ceux qui veulent bâtir et préparer l'avenir de l'Alsace.

Cette ambition pourra se réaliser tout en maintenant les indicateurs financiers de la collectivité au vert : évolution de l'autofinancement, désendettement, fiscalité faible et optimisation des moyens de gestion dédiés à l'administration.

Plus que jamais, nos choix doivent nous rapprocher et nous inviter à l'action, en s'engageant résolument dans la proximité et la recherche permanente de

l'efficience de nos politiques.

Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du Budget Primitif 2019.

Après un début de mandature marquée par la chute des dotations de l'Etat, par la recherche incessante d'économies de fonctionnement et par la priorité donnée aux dépenses de maintenance des équipements, le Département bénéficie aujourd'hui du fruit de ses efforts en retrouvant une situation financière lui permettant de renforcer sa présence aux côtés des Haut-Rhinois, en particulier des plus fragiles, et de développer sa capacité d'action en faveur des projets du territoire.

Les orientations budgétaires 2019 traduisent cette tendance puisque le niveau d'autofinancement brut, d'un montant de 57,3 M€ au Budget Primitif (BP) 2018, devrait atteindre environ 89 M€ en 2019 (+ 55,3 %), en lien avec des droits de mutation en forte progression (73 M€ inscrits en 2018 contre 90 M€ estimés en 2019) et avec des dépenses de fonctionnement en diminution d'environ 5 M€ grâce, notamment, à la maîtrise des dispositifs d'aide sociale.

L'amélioration de la situation financière du Département lui permet ainsi d'envisager une augmentation significative des dépenses d'investissement opérationnelles qui passeraient, à ce stade de la construction budgétaire, de 76,4 M€ au BP 2018 à environ 115 M€ en 2019, tout en continuant de maîtriser son endettement.

Cette gestion, qui se veut à la fois maîtrisée concernant les charges et volontariste s'agissant des investissements, confirme les engagements de la collectivité en faveur de la jeunesse, de l'emploi, des solidarités intergénérationnelles et de l'attractivité du territoire.

La montée en puissance du Plan de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T.)

La Jeunesse doit demeurer la priorité de l'action départementale car c'est sur elle que repose l'Alsace de demain et la destinée de notre territoire. Elle doit ainsi faire l'objet de toutes notre attention, de toute notre bienveillance.

C'est pourquoi le vaste plan pluriannuel de modernisation des collèges et du développement du numérique voté l'an dernier pour un montant total de 160 M€ sera accéléré en 2019 de manière à porter les crédits à plus de 16 M€, contre 8,8 M€ au BP 2018, soit une augmentation des moyens de plus de 80 %.

Cette mobilisation en faveur des conditions de vie des collégiens s'accompagnera d'une mise en convergence des politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales, garantissant l'éveil à la citoyenneté, au multilinguisme et au développement du numérique.

L'emploi au cœur de notre ambition

Parce que l'emploi constitue la clé de notre bien vivre ensemble, parce qu'il rassemble et conditionne la prospérité de notre territoire, le Département entend poursuivre son combat, à travers toutes ses compétences pour promouvoir le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Les politiques innovantes et efficaces d'insertion, comme le « Juste Droit », le « RSA et Bénévolat » ou la majoration de l'aide à l'employeur seront ainsi confortées, encouragées mais aussi renforcées par de nouveaux dispositifs visant à mettre en relation directe entreprises et bénéficiaires du rSa, à favoriser leur mobilité et à développer le parrainage avec des salariés.

Les solidarités intergénérationnelles, ADN de notre collectivité

La vocation même du Département est d'être présent aux côtés des plus fragiles, à tous les âges de la vie. Ainsi dans le domaine de la protection de l'enfance, l'année 2019 sera consacrée à renforcer l'accompagnement des familles, en proximité et en prévention, à améliorer de manière continue la qualité des mesures et à adapter l'offre de services en matière d'accueil et de prise en charge des enfants placés et de leurs familles. Le Département devra également réinterroger ses pratiques devant l'augmentation exponentielle de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) sur notre territoire, tout en continuant d'alerter les services de l'Etat sur l'insuffisance des moyens mis à sa disposition pour être en mesure d'assurer ses missions de solidarité.

Concernant les personnes âgées, le Département souhaite soutenir les EHPAD par l'augmentation de sa contribution sur la dépendance, ainsi que renforcer le maintien à domicile par une diminution de la participation financière des personnes âgées et par la mise en œuvre du droit au répit pour les aidants.

Avec la même détermination, le Département se mobilisera auprès des personnes en situation de handicap pour mettre en œuvre le nouveau schéma de l'autonomie qui consistera à mieux structurer l'hébergement temporaire, à accompagner les établissements dans l'évolution des profils des personnes accueillies et à faciliter les parcours en transformant l'offre et en donnant une impulsion à l'habitat inclusif.

Mobiliser en faveur de l'attractivité du territoire

En 2019, notre collectivité prévoit de mobiliser sur le territoire un montant d'environ 115 M€ d'investissement, principalement en faveur de l'entretien du réseau et des projets routiers (environ 43 M€), de la modernisation des collèges (16 M€), et des projets d'aménagement portés par les communes et intercommunalités (13 M€).

Le Département souhaite également participer de manière active à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine historique haut-rhinois alsacien en adoptant un nouveau dispositif d'aide à l'investissement qui mobilisera une enveloppe financière de 9 M€ sur 10 ans.

C'est dans cette trajectoire politique, et sur la base de valeurs communes, que les travaux de construction budgétaire 2019 se dérouleront au sein de chaque commission.

1/ La contractualisation des dépenses réelles de fonctionnement

La loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 impose aux collectivités de limiter à +1,2 % par an le taux d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement par rapport à l'année de référence 2017 et de plafonner le recours à l'emprunt à hauteur du montant de remboursement de la dette.

Pour les 322 plus grandes collectivités de France, la loi prévoit la conclusion de contrats financiers avec l'État afin de décliner individuellement les objectifs d'évolution pour les années 2018 à 2020.

Pour le Département du Haut-Rhin, le contrat signé le 28 juin 2018 fixe la trajectoire des dépenses de fonctionnement sur la base d'une progression de 1,2 % par an, comme suit :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Plafond des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	550,0	556,6	563,3	570,1

Cette évolution fera l'objet d'une évaluation annuelle à l'occasion d'une rencontre entre la collectivité et le préfet, étant précisé que ce dispositif est assorti d'un mécanisme de reprise financière en cas de non-respect des plafonds, représentant 75 % du dépassement éventuel.

Il convient de souligner que le taux d'évolution de 1,2 % fixe un objectif particulièrement ambitieux pour notre collectivité car il s'applique aux dépenses réalisées (et non budgétées) et que la base de calcul retenue comprend de nombreux retraitements potentiels.

Ainsi si l'atteinte des objectifs paraît acquise en 2018, le respect de la trajectoire contractualisée ne manquera pas de constituer une problématique complexe en 2019 compte tenu des incertitudes qui demeurent en matière d'évolution des dépenses d'action sociale et également de certaines charges de personnel, à l'instar de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ou de la mise en œuvre de certaines mesures règlementaires (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération – PPCR et Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - RIFSEEP).

Compte tenu de ces différents éléments et de diverses autres mesures catégorielles, l'évolution de la masse salariale s'établirait à + 1,9 % en 2019, soit un niveau supérieur au taux contractualisé de + 1,2 %.

Par ailleurs, une certaine indétermination subsiste concernant le retraitement éventuel de certaines dépenses de fonctionnement qui pourrait intervenir au moment de l'évaluation du respect des objectifs du contrat, tels que les frais d'hébergement des mineurs non accompagnés (MNA), les dépenses exceptionnelles ou encore les dépenses afférentes aux actions de prévention destinées aux personnes âgées et financées par la CNSA.

2/ La stabilité du panier fiscal des départements en 2019

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales demeureront stables en 2019, ainsi que l'a indiqué le premier ministre lors de la 18^e conférence des villes organisée par France urbaine dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances 2019 le 19 septembre dernier. En particulier, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements devrait se maintenir en 2019, de même que l'ex dotation globale d'équipement (DGE) des départements transformée en 2019 en dotation de soutien à l'investissement dédiée aux départements.

Pour autant, l'horizon paraît particulièrement incertain concernant le cadre général du financement des collectivités départementales. En effet, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement entend mener une réforme de la fiscalité locale qui fera l'objet d'un projet de loi spécifique au premier semestre 2019. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi qu'une fraction de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pourraient être transférées aux communes afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation. En contrepartie, les départements pourraient se voir affecter une fraction de CSG au titre de la perte de TFPB, ainsi qu'une fraction de TVA, en lien avec la perte éventuelle d'une partie de la CVAE départementale.

Les départements ne disposent malheureusement pas à ce jour de simulations qui leur permettraient d'apprécier le caractère dynamique de ce nouveau panier de ressources.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en revanche, ne devraient pas connaître de recentralisation dans le cadre de cette refonte de la fiscalité locale.

3/ Les perspectives générales du Département du Haut-Rhin pour 2019

Les prévisions budgétaires pour 2019 s'élèveraient à environ 774 M€, soit un montant en hausse de plus de 37 M€ par rapport au BP 2018.

A/ Des recettes de fonctionnement dopées par les droits de mutation

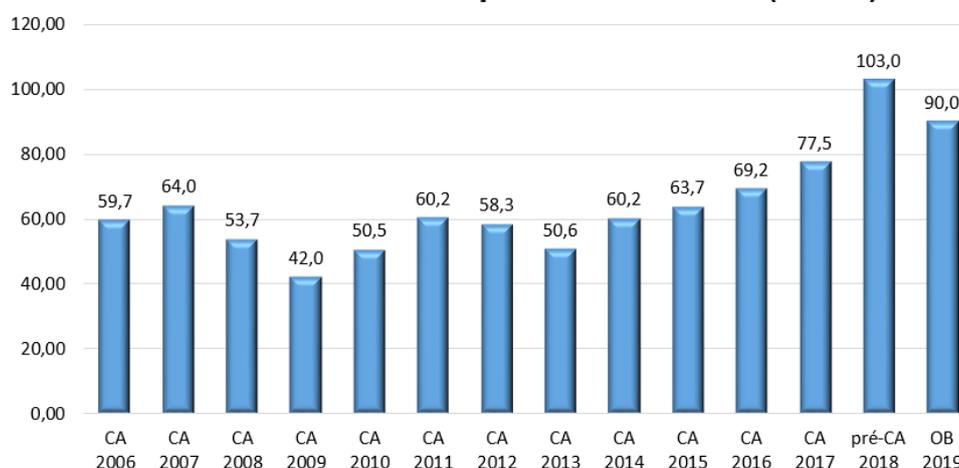
Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à ce stade à environ 659 M€, contre 632,5 M€ au BP 2018 (+4,2 %).

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	632,6	659,1	650,2	653,4

Cette situation est essentiellement attribuable au dynamisme des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), qui sont corrélés au marché immobilier, en progression de 57 % à fin août 2018 par rapport à la situation à fin août 2017, après une augmentation de 12,0 % en 2017. Il convient de souligner que cette progression est particulièrement marquée dans le Haut-Rhin, l'assiette des transactions continuant à progresser en 2018, alors qu'elle tend à se stabiliser au niveau national.

Le produit de cette recette étant liée au marché immobilier, la prudence commande d'anticiper un retournement de tendance pour 2019 sous l'effet d'un renchérissement annoncé des taux d'intérêts bancaires ; ainsi, les OB 2019 intègrent un produit prévisionnel de 90 M€ de DMTO, contre 103 M€ au pré-CA 2018 et 77,5 M€ au CA 2017.

Evolution 2006-2019 du produit des DMTO (en M€)



Pour mémoire, la forte progression de 2014 s'explique principalement par la hausse du taux de 3,8 % à 4,5 % décidée par l'Assemblée cette même année (appliqué au 1^{er} mars 2014).

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), son produit devrait avoisiner 132 M€ à taux constant, contre 126 M€ en 2018, sous l'effet d'une évolution physique et forfaitaire des bases estimée à + 3,5 %, étant entendu qu'aucune augmentation du taux d'imposition n'est intégrée dans les estimations à ce stade de la construction budgétaire 2019.

Pour mémoire, le Département du Haut-Rhin présente un taux de TFPB (13,17 %), soit le plus faible des départements du Grand Est en 2018 et le 10^{ème} taux le plus faible de tous les départements de France métropolitaine.

Concernant les dotations, elles continuent de stagner, voire de baisser en 2019.

Ainsi la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) continuerait d'être stable en 2019, soit un volume de plus de 75,9 M€, à l'instar du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) gelé en valeur à 21,7 M€, de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation - 4,15 M€) et de l'attribution de compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence Transport (15,09 M€).

Concernant la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), intégrée au sein des variables d'ajustement par la loi de finances pour 2017, elle est attendue en baisse de 0,25 % pour 2019, soit un niveau quasi équivalent à celui enregistré en 2017. Les allocations compensatrices devraient, elles aussi, connaître une nouvelle baisse d'une ampleur comparable à celle de 2018 (-0,28 %), ce qui porterait ces recettes à un montant de 3,5 M€.

S'agissant de la TSCA (Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances), son produit devrait dépasser 104 M€, correspondant à une progression de 1 % en 2019, identique à celle enregistrée en 2018.

Pour ce qui est de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), elle devrait connaître la même tendance avec une hausse de 1 % en 2019, après une progression de +1,4 % en 2017 et de +2,1 % en 2018, de sorte que son montant devrait atteindre environ 42 M€ en 2019.

B/ La volonté de maîtriser le fonctionnement pour augmenter notre capacité d'investissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à ce stade à environ 570 M€, contre 575,27 M€ au BP 2018 (- 0,9 %).

	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	575,3	570,2	576,8	585,0

Depuis 2015, le Département a pris ses responsabilités et a fait preuve de courage en réalisant de nombreux efforts pour contenir ses charges de fonctionnement et pouvoir honorer sa participation à la résorption du déficit national.

Toutes les lignes budgétaires ont ainsi été réinterrogées, nos dispositifs de gestion optimisés, l'administration profondément réorganisée, les moyens mutualisés et les frais financiers diminués.

Ces efforts ont permis au Département de baisser ses dépenses de fonctionnement de 2,46 % entre les comptes administratifs 2015 et 2017.

En 2018, le Département devrait être en mesure, grâce à un dialogue de gestion renforcé avec les services, de se conformer aux objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement fixés dans le contrat.

1°) Les charges courantes

En 2019, le Département poursuivra ses efforts de maîtrise des charges courantes afin de préserver son niveau d'épargne brute et donc aussi sa capacité à investir dans les territoires.

Les travaux liés à la dématérialisation de certains dispositifs (marchés publics, bons de commande, demandes de prestations en ligne, paiements liés à la Solidarité et avis de sommes à payer) seront poursuivis en 2019, améliorant à la fois le coût de traitement et le service rendu à l'utilisateur.

Par ailleurs, l'expérimentation d'une externalisation de certaines prestations au sein des collèges dans l'objectif d'optimiser les tâches effectuées sera prolongée en 2019 et étendue aux postes vacants ainsi qu'aux besoins de suppléances pour les agents polyvalents d'entretien, de restauration et d'aide à la maintenance.

2°) Les charges de personnel

En 2019, le budget des ressources humaines devrait connaître une légère augmentation de par rapport au BP 2018.

En effet, le budget des ressources humaines sera fortement impacté en 2019 par le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), qui avait été reporté de 2018 à 2019, et par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), à hauteur de 1,2 M€ au total par rapport au pré-CA 2018.

De plus, la réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise ainsi que de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pourrait également entraîner une incidence budgétaire sur le budget 2019.

Par ailleurs, l'effet en année pleine de la revalorisation de 2 € de la valeur faciale des tickets restaurants, portée de 7 € à 9 €, induira une dépense supplémentaire de 0,18 M€ pour la collectivité en 2019 par rapport au pré-CA 2018, après déduction de la part payée par l'agent (50 %).

Enfin, les créations de postes intervenues en 2018 dans le cadre de la réorganisation de la Solidarité (renforcement des moyens de la protection de l'enfance et révision de l'organisation des services d'accompagnement à la vie sociale à hauteur de 17 postes au total) représentent un coût supplémentaire de 0,6 M€ en 2019 par rapport au pré-CA 2018.

En application de l'article D. 3312-12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), d'autres informations sur l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses sont jointes en annexe au présent rapport.

C/ La volonté de stabiliser l'autofinancement du Département

Pour 2019, les recettes de fonctionnement sont évaluées, à ce stade, à 659 M€ et les dépenses de fonctionnement à 570 M€, soit une épargne brute d'environ 89 M€, contre 57,3 M€ au BP 2018.

	2018	2019	2020	2021
Epargne brute (capacité d'autofinancement) (en M€)	57,3	88,9	73,5	68,4

Cette notion d'épargne brute est déterminante car le volume ainsi dégagé permet, d'abord de couvrir le remboursement en capital de la dette, ensuite, pour le restant, de participer au financement des opérations d'investissement du Département.

A ce stade de la construction budgétaire, l'épargne brute, correspondant donc à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permettrait de couvrir le remboursement des emprunts en capital, estimé à 43,7 M€ en 2019, et d'affecter le solde

(appelé « épargne nette »), soit en l'occurrence un montant d'environ 45 M€, au financement des dépenses d'investissement.

Le ratio financier du taux d'épargne brute, correspondant à la part des recettes de fonctionnement susceptible d'être mobilisée pour financer les dépenses d'investissement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), s'améliorerait en évoluant de 9 % au BP 2018 à 13,6 % à ce stade de la construction budgétaire.

L'objectif financier de ces prochaines années consistera à stabiliser ce niveau d'épargne, au prix d'un effort réaffirmé sur les dépenses de fonctionnement, mais aussi à la condition que les dotations de l'Etat soient préservées et que les droits de mutation puissent se maintenir au niveau actuel.

D/ La volonté de maintenir les dépenses d'investissement

Grâce à la poursuite des efforts de rationalisation de ses charges et à la dynamique de ses recettes, le Département pourra consacrer aux investissements un volume d'environ 115 M€ aux investissements sur le territoire en 2019, soit une amélioration de + 50 % par rapport au montant de 76,4 M€ du BP 2018.

	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement opérationnel (en M€)	76,4	115,4	114,8	122,0

Ces efforts, fruits d'un long processus de discussion, d'échange et d'arbitrage, doivent être particulièrement soulignés compte tenu des nombreux enjeux économiques et sociaux auxquels le Département doit faire face.

Plus précisément, l'exercice 2019 sera consacré à l'accélération du plan de réhabilitation et de modernisation des collèges d'un montant total de 160 M€, avec une enveloppe annuelle qui progresserait de plus de 80 % par rapport au BP 2018, pour atteindre plus de 16 M€.

Concernant les routes, le budget devrait également connaître une hausse marquée de plus de 13 M€ affectés au bon entretien du réseau et à la réalisation de projets stratégiques, à l'instar des travaux sur la RD 105 visant à l'aménagement global et au développement économique du secteur des Trois-Frontières ou encore le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire.

Enfin, il peut être précisé que le stock d'Autorisations de Programme (AP) prévisionnel est évalué à 311 M€ au 31/12/2018 et que les crédits de paiement 2018, d'un montant de 104,5 M€, permettent de couvrir 33,6 % du stock d'AP 2018.

E/ Un endettement au service des Haut-Rhinois

Depuis l'exercice 2014, le Département a baissé son endettement de plus de 100 M€ et a retrouvé une situation financière saine.

Nous sommes aujourd'hui en capacité d'augmenter notre recours à l'emprunt afin d'investir pour l'avenir de notre territoire.

En 2018, l'inscription budgétaire du recours à l'emprunt au sein du Département a été fixée initialement à 35 M€, réajustée à 20 M€ après intégration de la décision modificative n°2 de l'exercice.

En 2019, l'inscription du recours à l'emprunt a été fixée à 44 M€, en conformité avec le montant plafond indiqué dans le contrat financier signé avec l'Etat.

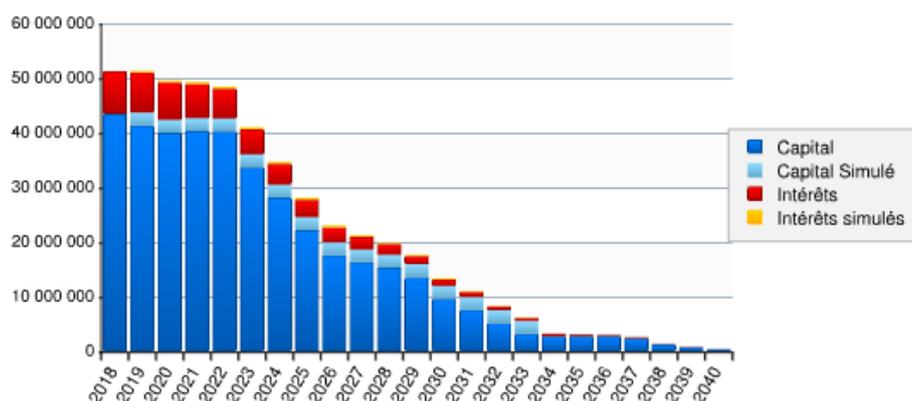
	2018	2019	2020	2021
Recours prévisionnel à l'emprunt (en M€)	20,0	44,0	44,0	44,0

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 institue un objectif d'amélioration du besoin de financement des collectivités, calculé comme la différence entre les emprunts nouveaux souscrits et le remboursement en capital de la dette au cours d'un exercice budgétaire, et destiné à être décliné dans les contrats que les principales collectivités, dont le Département, signeraient avec l'Etat.

L'objectif ainsi assigné à chaque collectivité signataire consiste à améliorer le besoin de financement de la collectivité sur la période triennale du contrat (2018-2020) par rapport à l'exercice 2017, c'est-à-dire d'accroître le différentiel entre les emprunts nouveaux et le remboursement en capital de la dette. Il s'agit par-là d'inciter les collectivités à se désendetter davantage chaque année, même si ce dispositif n'est assorti d'aucun mécanisme de sanction en cas de non-respect de ce critère.

S'agissant du profil d'extinction de la dette existante (hors nouveaux emprunts), on observe que le montant du remboursement annuel de la dette baisse sensiblement à partir de l'année 2023 pour s'établir à 36 M€ en 2023, puis à 30,5 M€ en 2024.

Flux de remboursement



N.B. : sans simulation de capital nouveau, ni d'intérêt supplémentaire en 2019 et les suivantes.

En 2019, la stratégie du recours à l'emprunt pourrait consister à préserver la part des emprunts à taux variables qui offrent une plus grande souplesse pour sortir par anticipation ou revoir le niveau des marges, l'objectif étant de maintenir une structure de l'encours de dette sécurisée et dynamique à la fin de l'exercice 2019.

Dettes par type de risque au 31/12/2018

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	183 183 382 €	47,98%
Annulable	6 555 206 €	1,72%
Barrière	19 439 623 €	5,09%
Total taux fixe	209 178 211 €	55%
Variable couvert	11 666 667 €	3,06%
Variable	140 977 859 €	36,93%
Livret A	16 830 470 €	4,41%
Écart d'inflation	3 128 338 €	0,82%
Total taux variable	172 603 333 €	45%
Ensemble des risques	381 781 545 €	100,00%

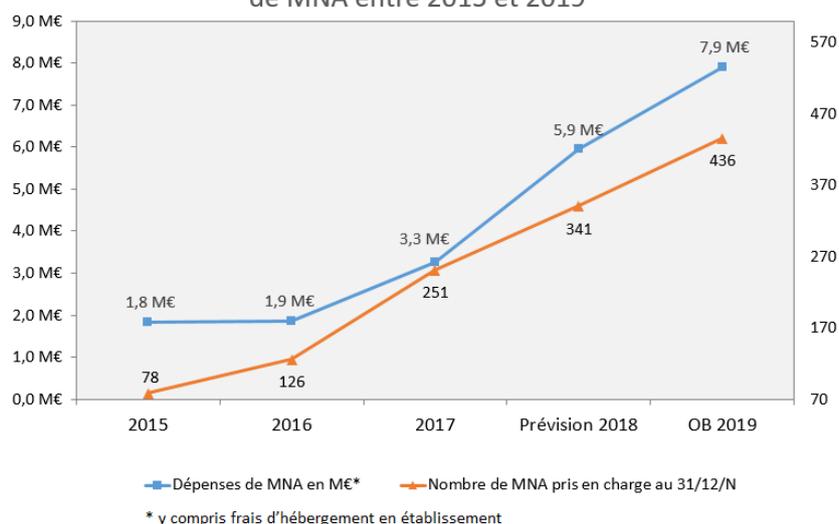
F/ Les orientations de la politique départementale pour 2019

1°) La Solidarité : un accompagnement renforcé

En 2019, à ce stade de la construction budgétaire, les dépenses prévisionnelles d'aide sociale devraient atteindre environ 376 M€, en baisse de plus de 3 M€ par rapport au BP 2018 (-1 %).

Le budget consacré à la protection de l'enfance et de la famille sera impacté par la hausse des dépenses d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui s'impose à l'ensemble des départements depuis la loi de 2016 portant sur la protection de l'enfance. Ce sont ainsi près de 436 mineurs qui devraient être pris en charge au 31/12/2019 (contre 341 au 31/12/2018).

Evolution des effectifs et des dépenses de MNA entre 2015 et 2019



Au total, le nombre de MNA aura été multiplié par presque 6 entre 2015 et 2019 et les dépenses de prise en charge par 4.

Dans le même temps, la compensation de l'Etat n'a représenté qu'un montant de 1,7 M€ en 2018, dont 1,57 M€ en lien avec une compensation exceptionnelle d'un montant de 12 000 € par MNA allouée en 2018, pour une charge totale de 5,9 M€ en 2018.

Dans ces conditions, il paraît essentiel pour notre Département que les discussions engagées entre l'Etat et l'ADF sur le financement de la prise en charge des MNA puissent aboutir à l'édiction de nouveaux dispositifs de compensation.

Par ailleurs, en 2019 le Département souhaite renforcer l'accompagnement des familles pour éviter le placement des enfants, adapter l'offre de service en matière d'accueil et de prise en charge des enfants placés et améliorer le pilotage des données relative à l'aide sociale à l'enfance, notamment à travers les travaux de l'Observatoire Départemental en Protection de l'Enfance (ODPE) mis en place en avril 2018.

Le budget consacré aux personnes en situation de handicap devrait se stabiliser en 2019, ce qui permettra de renforcer sa politique de soutien aux proches aidants et de mieux structurer l'hébergement temporaire. Le Département accompagnera également les établissements dans l'évolution des profils des personnes accueillies et facilitera les parcours en transformant l'offre et en donnant une impulsion à l'habitat inclusif.

Le budget consacré aux personnes âgées devrait permettre au Département de revaloriser de 0,08 € la valeur unitaire du point GIR départemental de référence afin de le rapprocher de la moyenne nationale et d'accroître ainsi son effort en matière de prise en charge de la dépendance des personnes âgées en EHPAD.

Dans le même temps, le Département renforcera le maintien à domicile par une diminution de la participation financière des personnes âgées et par la mise en œuvre du droit au répit pour les aidants.

Le budget consacré à l'insertion devrait être orienté à la baisse en 2019, essentiellement en raison de la diminution des crédits consacrés aux allocations rSa, dans un contexte de hausse des enveloppes dédiées aux politiques de retour à l'emploi menées par le Département.

	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	déc-17	Prév déc-2018	Evolution moyenne 2011-15	Evolution moyenne 2016-18
Dépenses d'allocation rSa	69,88 M€	72,68 M€	81,06 M€	90,28 M€	96,19 M€	94,45 M€	91,32 M€	90,00 M€	8,3%	-2,2%
Nombre de foyers bénéficiaires	15 898	16 822	18 376	18 960	20 200	18 471	17 243	17 309	6,2%	-5,0%

Après une augmentation moyenne de la dépense d'allocation rSa de 8,3 % par an sur la période 2011-2015, celle-ci a reculé de 2,2 % par an en moyenne entre 2016 et 2018, malgré les revalorisations forfaitaires de l'allocation. En 2017, le Haut-Rhin a présenté une baisse de -3,3% des dépenses d'allocation rSa, la situant au 2^{ème} rang des départements ayant connu la plus forte diminution en valeur de leurs dépenses de rSa, alors qu'en moyenne les dépenses de rSa des départements ont progressé de 0,08 % en 2017.

Dans le même temps, le nombre de foyers allocataires s'est réduit globalement de -14,6 % entre 2016 et 2018, correspondant à une baisse moyenne de -5,0 % par an (17 309 foyers allocataires au 31/08/2018 contre 20 200 au 31/12/2015), contre -5,5 % globalement entre 2016 et 2018 pour la moyenne nationale.

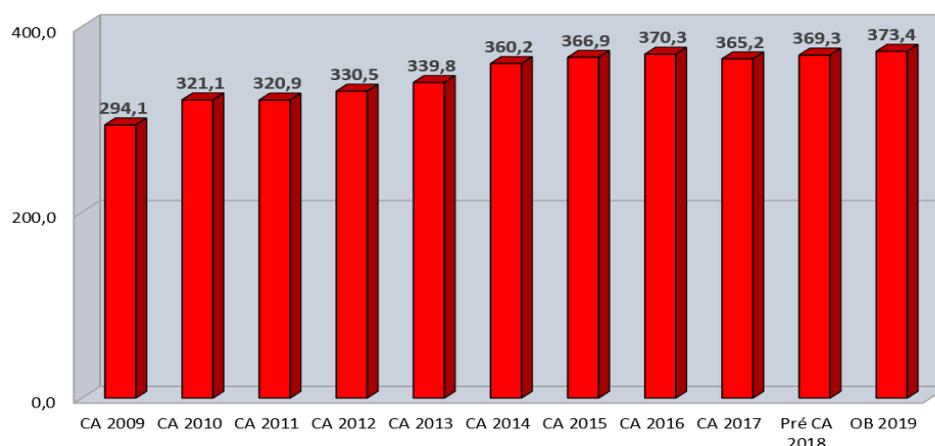
Ces évolutions favorables sont à mettre au crédit des politiques d'insertion menées par le Département du Haut-Rhin, à l'instar du « juste droit » qui articule et optimise tous les segments du dispositif dans une approche systémique, à travers notamment les plateformes d'orientation et d'ouverture du droit, le suivi du parcours des bénéficiaires du rSa, la signature des Contrats d'Engagement Réciproques (CER) et la mise en place d'un dispositif de contrôle.

Par ailleurs, le dispositif « rSa et bénévolat » poursuivra son développement en 2019 de manière à rompre l'isolement des bénéficiaires et de valoriser les compétences acquises pour les usagers en vue d'un retour gagnant à l'emploi.

Dans le même objectif, le Département continuera d'augmenter significativement le taux d'aide à l'employeur en 2019 au titre des contrats aidés, passant ainsi de 60 % à 90 % pour les bénéficiaires du rSa afin de compenser la baisse du taux de prise en charge décidée par l'Etat en 2017.

Enfin, le Département réalisera plusieurs actions innovantes en 2019 destinées à favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi et à créer des circuits courts permettant la mise en relation directe des entreprises et des bénéficiaires du rSa.

Evolution 2009-2019 des dépenses d'aide sociale* (en M€)



* hors transport scolaire des élèves en situation de handicap

2°) La montée en puissance du Plan de Réussite Educative pour Tous (P.R.E.T.)

	2018	2019	2020	2021
Plan de Réussite Educative Pour Tous (PRÊT) (en M€)	8,8	16,3	15,8	19,5

La stratégie haut-rhinoise de réussite éducative pour tous lancée en 2018 se concrétisera à travers plusieurs chantiers en 2019 :

- Accélérer la mise en œuvre du programme pluriannuel de modernisation des collèges avec une dépense prévisionnelle en hausse de 7,5 M€ en 2019 (plus de 16 M€ aux OB 2019 contre 8,8 M€ au BP 2018), soit une hausse de plus de 80 % par rapport au BP 2018. Au total, ce seront 150 M€ sur 10 ans qui seront investis afin d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens et de l'ensemble de la communauté éducative,
- Accélérer le développement des équipements mobiles numériques dans les collèges qui représente environ 10 millions d'euros investis sur 5 ans,
- Poursuivre l'expérimentation de l'externalisation de certaines prestations dans les collèges,
- Adopter et préparer la mise en œuvre des adaptations de la carte scolaire pour les collèges des Territoires de Saint-Louis Agglomération et de Colmar,

Le Département répond ainsi présent aux besoins de la Jeunesse qui constitue l'avenir de l'Alsace.

3°) Des routes entretenues et rénovées pour préparer l'Alsace de demain

	2018	2019	2020	2021
Investissement routier (en M€)	29,5	43,3	40,6	55,1

En 2019, le Département entend accroître de plus de 13 M€ l'effort budgétaire consacré à l'amélioration du réseau routier départemental, soit une progression de plus de 40 % par rapport au BP 2018 pour être porté à environ 43 M€.

Afin de garantir la sécurité et le confort des usagers, les travaux de renforcement et de renouvellement de chaussées, qui permettent de maintenir à bon niveau le patrimoine départemental, feront l'objet d'un effort budgétaire supplémentaire de l'ordre de 5 M€ en 2019.

Concernant les opérations d'aménagements routiers, le budget sera également revalorisé de manière à répondre aux besoins d'aménagement de notre territoire. Parmi les principales opérations concernées par des crédits en 2019, citons la déviation de Ballersdorf, la mise en place d'écrans acoustiques sur la RD 83 à Houssen, l'aménagement de la RD 105 pour le « Technoport » à Saint-Louis ou encore la liaison RD 66 / RD 35 à Vieux-Thann.

Enfin, devant les enjeux économiques et sociaux considérables de l'après-Fessenheim pour le territoire du Haut-Rhin, et parce que ce projet revêt une forte dimension transfrontalière, le Département prévoit de se mobiliser pour réussir ce défi et ainsi de réserver une enveloppe de 40 M€ destinés à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires.

4°) La démarche environnementale : réussir l'après-Fessenheim

	Fonds d'avenir pour Fessenheim
Projets d'aménagement routiers (en M€)	20,0
Projets ferroviaires (en M€)	20,0
Projets de reconversion énergétique (en M€)	11,0

Le Département s'attachera en 2019 à poursuivre son engagement pour réussir l'après-Fessenheim en conduisant des études d'opportunité et de faisabilité en lien étroit avec ses partenaires.

En effet, après plusieurs reports, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim est désormais programmée pour le 4^{ème} trimestre 2019, au démarrage de l'EPR de Flamanville. Compte tenu de l'impact de cette fermeture sur le territoire, le Département du Haut-Rhin souhaite accompagner les différents acteurs publics et privés dans le cadre d'un projet global de revitalisation du site.

Plusieurs projets sont actuellement à l'étude, notamment la création de centrales solaires photovoltaïques, de centrales hydrauliques ou géothermiques, de parc d'éoliennes ou d'une zone d'activité binationale sur le territoire des communes de Fessenheim, Balgau, Nambshiem, Heiteren et Geiswasser.

Au total, le Département pourrait consacrer plus de 11 M€ à la revitalisation du bassin d'emploi de Fessenheim, en plus des crédits déjà réservés dans le cadre des projets routiers et ferroviaires.

5°) La culture : un plan pluriannuel en faveur du patrimoine historique du Haut-Rhin

	2018	2019	2020	2021
Actions culturelles (en M€)	0,6	0,8	0,6	0,6
Plan patrimoine 68 (en M€)	0,0	0,3	0,9	0,9

En 2019, le Département entend accompagner davantage les territoires dans leurs projets de valorisation du patrimoine historique et amplifier son soutien à la culture en adoptant un véritable plan patrimoine pluriannuel.

Il s'agit d'étendre le champ d'intervention du Département en matière de politique culturelle, en tenant compte de la typicité de certains biens mais également de la nature et de l'ampleur des travaux projetés, afin de répondre au mieux aux différentes sollicitations de la part des partenaires et aux enjeux de préservation du patrimoine dans notre territoire.

Le Plan Patrimoine 68 sera déployé sur les thématiques suivantes :

- les châteaux-forts
- les sites remarquables classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques
- le patrimoine de territoire qui contribue à l'attractivité du Haut-Rhin
- les maisons anciennes à colombage construites avant la fin du XIX^{ème} siècle

Un budget global de 9 M€ sur 10 ans sera mobilisé pour mettre en œuvre cette politique.

Afin d'accompagner au mieux les différents territoires du Département, une répartition pluriannuelle par territoire de vie sera définie. Ainsi, chaque territoire de vie pourra solliciter le soutien du Conseil départemental pendant une période de 10 ans en fonction des enjeux locaux et des priorités fixées par le Département.

Par ailleurs, le Département poursuivra en 2019 les actions engagées les années précédentes en matière d'action culturelle. Ainsi, l'appel à projets « pratiques culturelles amateurs en collège » sera reconduit et revalorisé en 2019 de manière à permettre aux collégiens de découvrir et pratiquer une ou plusieurs disciplines artistiques et de les sensibiliser au processus de création d'une œuvre artistique.

De même, un appel à projets sera organisé afin d'encourager les pratiques artistiques collectives et favoriser les expérimentations.

Concernant la lecture publique, l'année 2019 sera marquée par la finalisation du nouveau Schéma de la Lecture Publique, par la redéfinition du périmètre des tournées de médiabus et par le renforcement de la visibilité de l'action culturelle.

S'agissant des archives départementales, la collectivité prévoit de financer en 2019 l'exposition « 1918-1925 : les Alsaciens. Paix sur le Rhin ? ». A cette occasion, un dôme numérique réalisé en lien avec les Dominicains de Haute-Alsace circulera notamment dans 5 collèges et 5 autres lieux du Département, dont le Mémorial du Hartmannswillerkopf.

CONCLUSION :

En 2019, le Département souhaite poursuivre ses efforts de gestion et optimiser ses processus pour stabiliser ses charges et permettre le renforcement de sa capacité d'investissement, à un moment où les droits de mutation liés au marché immobilier atteignent des sommets historiques.

L'attention portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être d'autant plus marquée qu'il s'agit de l'objectif principal contractualisé avec l'Etat dans le cadre du pacte financier conclu pour la période 2018-2020.

Cette amélioration de la santé financière du Département, fruit d'une gestion rigoureuse et de choix politiques courageux, permet aujourd'hui de renforcer ses politiques, en particulier concernant l'Emploi, et de répondre aux besoins d'équipement du territoire en envisageant les projets d'avenir avec sérénité.

Le Département consacrera ainsi en 2019 un volume d'investissement de 115 M€ qui sera prioritairement affecté à :

- la Jeunesse, à travers l'accélération du plan de modernisation des collèges,
- l'aménagement du territoire, en lien avec une intensification des crédits dédiés aux projets routiers stratégiques,
- la solidarité territoriale via des partenariats locaux renouvelés,
- l'Après Fessenheim et à ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux considérables.

Les défis de l'Emploi, de la réussite éducative de nos jeunes, de l'accompagnement des projets locaux et transfrontaliers, de l'attractivité de notre territoire pourront être relevés avec d'autant plus de force et de réussite qu'ils s'inscriront dans notre projet commun de création d'une collectivité nouvelle d'Alsace, européenne, écologique et prospère.

Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du Budget Primitif 2019.

Je vous invite à prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2019 et de clôturer ce débat par un vote.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT